

APN : enfin du suspense !

Les députés sont en grève et demandent le départ de la direction. On peut assimiler l'action des élus de la majorité avec ce genre de mouvement ayant souvent agité des entreprises publiques dont le personnel demande, tout aussi illégalement, "le départ du directeur".

La comparaison s'arrête là, car, contrairement aux employés, les parlementaires sont supposés avoir choisi leur chef. Et, toujours à l'opposé des travailleurs, ils n'ont théoriquement pas une tutelle pour les soulager de l'indésirable patron. Indépendance des pouvoirs oblige.

Il paraît que, devant l'entêtement du président de la Chambre basse du Parlement, le mouvement de grève va se durcir et prendre la forme de sit-in devant le siège de l'Assemblée. Un piquet de grève qui empêcherait les collègues et, surtout, le président d'y entrer.

Étrangement, cette mutinerie, pour illégale qu'elle soit, est soutenue par les directions des partis de la majorité. Et par le gouvernement, dont le Premier ministre a exprimé le souhait de voir Bouhadja abdiquer devant une demande massive, mais cependant irrégulière, de démission. Ces procédés sont habituellement usités par le pouvoir pour procéder au remplacement des premiers responsables des partis de la majorité. On invite le chef en exercice à céder la place à son successeur désigné en même temps qu'on demande aux membres du collège électoral concerné de confirmer ce choix par leur vote. Si le patron déchu s'accroche au siège, on passe en force, avec des procédés genre "coup d'état scientifique", tel celui par lequel Benhammouda a remplacé Mehri à la tête du FLN en 1996. En même temps, et pour pallier la défection du FLN, passé à... l'opposition depuis les élections avortées de 1991, le pouvoir s'est créé un parti de rechange : le RND. Celui-ci connut vite son premier putsch et remporta aussi vite les législatives de 1997 (41% des sièges). Moins de trois mois après sa création ! Depuis, le FLN a repris sa place de première force organique du système et le régime s'est accommodé du binôme. Quatre ans après sa prise de pouvoir, Benhammouda subira la même épreuve du "coup d'état scientifique" au profit de Benflis.

La méthode consistant à pousser les responsables à la démission, sans que cela apparaisse comme l'effet d'un arbitraire, a toujours organisé l'évolution des partis de la majorité. Saâdani, par exemple, s'y est récemment plié de bonne grâce. Mais aussi dans le Parlement, avec plus quelques réticences dans le cas du défunt Boumaaza, ex-président du Conseil de la nation, et avec quelque facilité, avec Karim Younès, ex-président de l'APN, qui ne correspondait plus au profil recherché.

Cette fois-ci, la pression ne paraît pas suffire et le plan B ne semble pas avoir été apprêté. Le pouvoir nous offre, gratuitement, un spectacle des limites de son génie de résolution de ses contradictions. L'APN y gagne cependant en visibilité : jamais, depuis sa création, elle n'a suscité autant d'intérêt, ni dans l'opinion locale ni à l'étranger. C'est, en effet, la première fois que s'y manifeste un enjeu à l'issue entachée d'incertitude. Enfin, on va se mettre à attendre ce qui sortira d'une bataille parlementaire !

M. H.